



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept du mois de mai, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

**N°63**

Date de Publication <b>23 MAI 2022</b>
Date de Transmission au Contrôle de Légalité <b>23 MAI 2022</b>
Date de la convocation
<b>10 mai 2022</b>

### **Présents :**

Mmes BRUNET, FIGARELLA, GOBET, HATEMIAN-SOLARI, LABI-MALAKIAN, LAFAYSSE, PADOVANI FAURE-BRAC, SAGAUT.  
MM. BARRAL, BURZIO, CHAIX, CHAUSSIDIÈRE, DENONFOUX, DE CANEVA, FAVIER, FIGAROLI, JULLIEN-FIORI, MACHERAS DE MONTILLET, MAS-FRAISSINET, REYMOND.

### **Pouvoirs :**

Mme HERVE GENOVESI à Lydia SAGAUT  
Mme MATEO à Mme le Maire  
Mme LOVERA à M. DE CANEVA  
Mme VAUTRIN à Mme LAFAYSSE  
Mme VEILEX à M. DENONFOUX  
M BOYER à M. FAVIER  
M. DE SOUSA à M. MACHERAS DE MONTILLET  
M. MORTELETTE à M. FIGAROLI

Madame LABI-MALAKIAN a été élue secrétaire

### **Objet : Personnel communal. Création de 2 emplois pour le service Sports et Vie Associative.**

Madame le Maire expose à ses collègues que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Depuis mai 2021, deux postes d'agent d'animation au sein du Service Sports et Vie Associative sont occupés par deux agents contractuels recrutés sur des contrats d'accroissement temporaire d'activité.

Il convient aujourd'hui, pour le bon fonctionnement du service, de pérenniser ces emplois et de créer deux postes d'adjoints territoriaux d'animation à temps complet 35 heures hebdomadaires, dont les principales missions sont les suivantes :

- Concevoir, proposer et mettre en œuvre des actions et des projets en faveur des jeunes (séjours, prévention, ...)
- Concevoir la programmation de l'Espace Jeunes en collaboration avec l'animateur et le responsable de service
- Accompagner des ateliers culturels et sportifs

- Encadrer les activités périscolaires et extra scolaires, les stages sportifs, et les groupes d'usagers du centre d'hébergement
- Participer aux périodes d'inscription et de promotion des activités d'enseignement et loisirs
- Participer activement aux évènements organisés par le service sports et vie associative

Les agents recrutés seront rémunérés par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint territorial d'animation.

Le rapporteur propose au conseil municipal d'approuver les créations de postes telles que mentionnées ci-dessus, de modifier le tableau des effectifs en conséquence et d'inscrire les crédits correspondants au budget.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **l'unanimité** la proposition du rapporteur.

Ainsi fait et délibéré en Mairie de Cassis, le 17 mai 2022.

Le Maire,  
Danielle MILON

